



Refus de changement de statut étudiant pour salaire

Par **pago2089**, le **18/12/2013** à **15:01**

Bonjour

Je suis jeune diplômé Sénégalais, actuellement titulaire d'un Master 2 en Informatique. J'ai effectué mes études en France.

J'ai trouvé il y a quelques mois une entreprise désirant m'embaucher en CDI et c'est naturellement que j'ai accepté. Nous avons donc entamé les procédures visant au changement de statut étudiant => salarié. Mon titre de séjour expirait le 31 octobre 2013, je n'ai donc pas pu commencer à travailler. Mais j'ai effectué la demande avant son arrivée à terme.

J'ai reçu un refus de la DIRRECTE le 12 décembre avec comme motif que le salaire ne correspondait pas à mes compétences. Ils ont signifié ce même refus à mon entreprise en expliquant avec des tableaux et statistiques à l'appui que le salaire ne convenait pas. Seulement ce salaire est basé sur des grandes villes telles que Lyon par exemple.

L'entreprise se situe dans une petite ville en Rhône-Alpes où justement le salaire de 2000€ brut par mois entre parfaitement dans la fourchette de salaires pratiqués dans cette ville.

J'aimerais donc effectuer un recours quant à cette décision, l'entreprise est prête à me fournir une lettre et des documents prouvant que mon salaire correspond aux salaires pratiqués dans la ville.

En outre, j'ai effectué la demande dans la préfecture de Grenoble (ville où j'habite pour l'instant et où les salaires sont plus élevés que dans ma ville de destination) sans préciser que je devais déménager pour mon travail. Peut être n'ont-ils pris en compte cette variable ?

Que dois-je faire pour mon recours ?

Je vous remercie